

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du 11 avril 2024*



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 2**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur  
Serge Jentzer, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

**DEL11042024-21**

## **IMPLICATION DU CCAS DE NEVERS AU SEIN DU CONTRAT DE VILLE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"**

Exposé,

Vu la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération DEL19092019-10 du Conseil d'Administration du CCAS portant intégration et signataire du CCAS de Nevers au Contrat de Ville,

Considérant l'implication actuelle du CCAS de Nevers dans la dynamique du Contrat de Ville, notamment par le pilotage du PRE implanté au cœur des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville,

Considérant que par ses missions d'accès aux droits, d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement, le CCAS a légitimité pour renforcer et développer ses actions auprès des publics des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer le Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" qui sera décliné selon les 5 priorités définies :

- Améliorer le cadre de vie
- Accompagner les personnes en situation de fragilité (santé, isolement)
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer l'activité économique
- Favoriser la réussite éducative
- Améliorer la sécurité, prévenir la délinquance

et pour lesquelles, le CCAS s'impliquera par les interventions du Programme de Réussite Educative et du Pôle Solidarités-Insertion, telle que définies dans la contribution transmise aux porteurs du Contrat de Ville (Préfecture / Nevers Agglomération).

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

